



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et
des Sports

Service gestion des collèges et
interventions scolaires

Affaire suivie par : L. DOUCHIN
Poste: Poste 76.91

2011-CP-3781

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

SUBVENTIONS AUX COMMUNES

AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES EN TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du 1er degré	
Programme : Actions en faveur du 1^{er} degré	
Données financières	CP 2011
Montant Actualisé :	400 000 €
Montant déjà engagé :	156 068 €
Montant disponible :	243 932 €
Montant réservé pour ce rapport :	41 905 €

Par délibération du 26 mars 2010, vous avez décidé de maintenir le programme d'aide en faveur des communes pour l'équipement des écoles en Tableaux Numériques Interactifs, institué en 2006 et révisé en 2007.

Sur la base d'un principe de cofinancement paritaire Département/Collectivités Locales, une subvention calculée au taux de 50% du montant de la dépense Hors Taxe peut être allouée pour l'acquisition d'un TNI, d'une tablette mobile associée, d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur, des prestations d'installation et de formation pour une prise en main des utilisateurs, dans la limite d'un plafond de 2 000 € par classe.

La commune, quant à elle, doit attester de l'accès à Internet de la salle de cours, de la mise en place d'un projet pédagogique d'utilisation du TNI et de la présence d'une personne ressource utilisatrice.

Le règlement de la subvention s'effectue sur présentation de la facture acquittée du matériel concerné.

Aussi, dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée par l'Assemblée Départementale, j'ai l'honneur de vous proposer de statuer sur 24 dossiers présentés par 11 communes pour un montant total de 41 905 €, selon la répartition portée en annexe.

Si ces propositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

